Envoyé en préfecture le 17/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le
ID : 079-200084630-20201103-DEL_2020_094-DE

Aigondigné
Naturellement dynamique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- **En exercice : 28**
- **Présents : 24**
- **Votants : 27**
- **Procuration(s) : 4**
- **Absent(s) excusé(s) :**
- **Absent(s) :**

DEL 2020_094

L'an deux mil vingt, le 3 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : FLEURIAULT Elvire, pouvoir à AUDE Laurent
MAGNE Didier, pouvoir à Alain COUSSET
NOIZET Michel, pouvoir à Pierre RIVAULT

Date de convocation :
Le 28 octobre 2020
Date d'affichage :
Le 28 octobre 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle
Absent(e)(s) :
Secrétaire de séance : Emilien DIDIER

Fait à Aigondigné,
Le 3 novembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_094 : FINANCES

Objet : TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de fixer les tarifs d'occupation du domaine public, notamment pour les commerces ambulants.

Lors du conseil du 10 mars 2020, une délibération avait été prise fixant un seul tarif de 1 € du ml sans électricité et 2 € avec. Il manquait cependant certains éléments, comme les terrasses, les camions d'outillage, les cirques…

C'est pourquoi le Bureau municipal propose de définir de nouveaux tarifs plus complets et fondés sur un forfait journalier ou annuel et ce à compter du 1er janvier 2021

TYPE	TARIFS
ETAL PAR TRANCHE DE PLUS DE 3M	5 € PAR JOUR
FOURGONS	10 € PAR JOUR
SEMI-REMORQUES	40 € PAR JOUR
CIRQUE	40 € PAR JOUR
TERRASSE DE – DE 10 M²	50 € PAR AN
TERRASSE DE + DE 10 M²	120 € PAR AN

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Envoyé en préfecture le 17/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le
ID : 079-200084630-20201103-DEL_2020_094-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2021 tel que ci-dessous :**

TYPE	TARIFS
ETAL PAR TRANCHE DE PLUS DE 3M	5 € PAR JOUR
FOURGONS	10 € PAR JOUR
SEMI-REMORQUES	40 € PAR JOUR
CIRQUE	40 € PAR JOUR
TERRASSE DE – DE 10 M²	50 € PAR AN
TERRASSE DE + DE 10 M²	120 € PAR AN

- **Autorise Madame Le Maire à signer les éventuelles conventions d'occupation du domaine public**

Le Maire,
Patricia ROUXEL

MAIRIE AIGONDIGNÉ 79370

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : ……..
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.